

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
 REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
 SCIENTIFIQUE

Direction de la Coopération et des Echanges
 Interuniversitaires
 Sous direction de la Formation du Perfectionnement
 à l'Etranger et de l'insertion
 N° 935 DCEIU/SDFPEI

مديرية التعاون والتبادل ما بين الجامعات
 المديرية الفرعية للتكوين وتحسين المستوى
 بالخارج والإدماج
 Alger le 01.09.2014

Madame et Messieurs les Présidents des Conférences
 Régionales des Universités
 Centre. Ouest. Est

Objet : Programme formation à l'étranger (PROFAS+ B) 2014-2015.

P.J : 07 documents.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de coopération Algéro-Français (PROFAS+ Catégorie B) au titre de l'année universitaire 2014-2015, dédié aux enseignants chercheurs, aux chercheurs et aux jeunes **doctorants**, en phase de **finalisation** de **thèse** de doctorat, J'ai l'honneur de vous transmettre en pièces jointes les documents y afférents :

- 1- Note portant mise en œuvre du programme de coopération Algéro-Français (PROFAS+ B) 2014-2015.
- 2- Appel a candidatures.
- 3- Modèle de **lettre d'accueil**.
- 4- **Modèle** de **procès-verbal** du conseil scientifique d'établissement universitaire.
- 5- Modèle de procès-verbal du conseil scientifique d'établissement de recherche.
- 6- Canevas de **candidature** à une bourse doctorale 2014-2015.
- 7- Engagement de **formation** dûment signé.

Je vous saurais **gré** des dispositions qu'il vous plaira bien de prendre en vue d'assurer une plus large diffusion de ces documents **auprès** des établissements universitaires et de recherche relevant des Conférences régionales des universités du Centre, de l'Est et de l'Ouest, (note, **affichage**, site web des établissements).

Les dossiers complets des candidatures répondant aux conditions **d'éligibilité** et aux **critères réglementaires d'admissibilité** au programme de formation **résidentielle** sont à faire parvenir à la DCEIU **avant le 07 Octobre 2014 (délai de rigueur)**.

عن الوزير وبمفوضيه منه
 مدير التعاون والتبادل ما بين الجامعات
 سعيداني أرزقي
 Consideration distinguée



PROGRAMME PROFAS⁺

-Catégorie B-

**Programme algéro-français d'appui à la formation et à la recherche
des thèses pour enseignants et jeunes doctorants en phase de
finalisation de doctorat (ex-PRQPAS B)**



Les nouvelles dispositions du PROFAS s'inscrivent dans le cadre des recommandations issues de l'évaluation conjointe du programme PROFAS (2011-2012) et des orientations retenues dans le document cadre de partenariat 2013-2017, signé entre les deux parties en décembre 2012.

A ce titre les parties conviennent de relancer le programme dès le 4^{ème} trimestre 2014, selon de nouvelles dispositions.

Ces dispositions consistent en ce qui suit :

- Privilégier l'excellence en limitant l'attribution des ressources notamment à des enseignants en phase de finalisation de thèse de doctorat ou à des jeunes doctorants ayant un niveau d'excellence dans le cadre de la codirection de thèse.
- Sélectionner sur appels à candidatures de préférence au sein de collaborations scientifiques existantes de qualité, entre les deux pays.
 - Privilégier des thématiques de recherche innovantes, devant contribuer à la formation d'une nouvelle génération de chercheurs.
 - Sélectionner les candidatures sur la base de l'excellence et de l'expertise. Les deux parties définiront l'organe à qui échoira de mener cette expertise.
- Centrer les engagements financiers du programme sur l'année civile.

Mise en œuvre du programme PROFAS*

- Appel à candidature

Dans le cadre de la **mise** en œuvre de ce programme PROFAS (nouvelle version) **dédié aux** enseignants, aux chercheurs et aux jeunes **doctorants** en voie de finalisation de thèse de doctorat, **un appel à candidature** est ouvert du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2014.

Les enseignants, les chercheurs et les jeunes **doctorants** remplissant les **critères** d'éligibilité à ce programme peuvent déposer leurs **candidatures** auprès de leurs établissements d'origine.

Les dispositions **règlementaires**, les conditions d'admissibilité, la constitution du dossier et de l'**échancier** portant dépôt des dossiers et sélection au niveau des **établissements** d'origine, des Conférences Régionales, de la Conférence Nationale des Universités et de la Commission Nationale de la Formation et du Perfectionnement à l'**Etranger** (expertise scientifique) font l'objet de notes **diffusées** auprès de l'**ensemble** des **établissements de formation supérieure et** centres de recherche sous tutelles du M.E.S.R.S.

Les notes d'information (critères d'admissibilité et constitution du dossier) portant sur le programme **ainsi** que les formulaires de candidature (canevas) seront disponibles sur les sites du Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique suivants : www.mesrs.dz ; www.unc.edu.dz ; www.cruo.univ-flemcen.dz ; www.umbb.dz. Et, sur le site de l'Institut Français d'Algérie : <http://www.if-algerie.com/actualites/appels-a-projet>

Candidature / Critères d'admissibilité :

Les dossiers de **candidature** doivent être déposés au niveau des facultés et **instituts**. La présélection des candidats **se fera par les conseils scientifiques**.

Les Facultés et instituts sont **invités** à transmettre les dossiers de candidatures **présélectionnés accompagnés** du procès-verbal du conseil scientifique, **selon le modèle ci-joint**, au vice rectorat des relations

extérieures, de la coopération, de l'**animation et communication** et de manifestations scientifiques, qui se chargera de contrôler la **conformité** administrative et réglementaire avant leur transmission à la **Conférence Régionale des Universités**.

Critères d'admissibilité:

Les postulants doivent remplir les conditions suivantes:

- Avoir au minimum une année d'ancienneté dans le corps des maîtres assistants pour les doctorants et les enseignants (Art. 28, *Réf. 2*).
- Ne pas avoir déjà **bénéficié** d'une bourse **d'études** à l'étranger **supérieure à six (6) mois** (Art. 30, *Réf. 2*).
- Justifier des **diplômes** requis (Art. 30, *Réf. 1*).
- Etre **présélectionné** par les conseils scientifiques des établissements de formation supérieure et de **recherche** sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et par les Commissions Ad **hoc** des Conférences **Régionales** (Art. 27, *Réf. 3*).
- Etre inscrit pour la préparation **d'une** thèse de doctorat en Algérie (avoir au minimum deux (2) inscriptions consécutives **pour** la préparation d'une thèse de doctorat en Algérie) (Art. 28, *Réf. 1*).
- Justifier **d'un** co-encadrement de **thèse** et d'un échancier des travaux dûment visé par les directeurs des laboratoires Algériens et Français, précisant le thème de recherche et l'**état d'avancement** des travaux **de la thèse** (Art. 28, *Réf. 5*).

Les candidat. à ce programme sont invités à **respecter**, les mesures suivantes: ,

Présentation de l'original de la lettre d'accueil (selon le modèle en annexe) dans le cadre d'un partenariat d'excellence dans une institution universitaire ou de recherche en France, disposant **de hautes** capacités scientifiques et technologiques d'accueil (document indispensable) et la copie du cadre " A de la "convention d'accueil".

- Les enseignants de la «**filière de Français**» préparant une **these de doctorat** continueront à être pris en charge dans le cadre du **réseau LAFEF**.
- Il est exigé la maîtrise de la langue Française.
- La durée de séjour en France est **fixée** par le **comité mixte** d'experts, **elle** n'est pas sujette à prolongation.
- Signature d'un engagement au moment du départ.
- Les candidats **bénéficiaires** sont tenus, à l'issue de leur formation en **France**, par l'obligation de :
 - a. Présentation d'un **rapport** sur les travaux effectués.
 - b. Soutenance en Algérie (au plus **tard** dans les dix (10) mois qui suivent **la fin de formation**).

**Dossier à *fournir* pour le programme de coopération
algéro-français PROFAS⁺.**

- Un (1)exemplaire original et **deux (2)** copies.

Le dossier de candidature comporte trois volets :

- Documents administratifs(trois(3) exemplaires)
- Documents d'accueil
- Documents scientifiques

Les dossiers de candidature seront **présentés** selon l'ordre qui suit :

1. **Documents Administratifs:**

- Demande manuscrite.
- Curriculum Vitae.
Imprimé de demande de bourse visé par les conférences Régionales des Universités.
- Canevas à renseigner en caractères typographiques (à ne pas **remplir** à la main) – modèle à **télécharger** sur le site du M.E.S.R.S. Ce canevas

doit être dûment visé par le Chef d'établissement, le Président du Conseil Scientifique de l'Etablissement (Université, Centre universitaire, Ecole, Centre, Unité de Recherche) et par le Président du Conseil Scientifique de la faculté.

- Copie du 1^{er} PV d'installation.
- Copie de l'arrêté de titularisation.
- Copies légalisées des diplômes.
- Copie des certificats d'inscription en thèse (doctorat) en Algérie.
- Etat d'avancement des travaux de recherche visé par le directeur de thèse en Algérie et le co-encadreur en France attestant que le candidat est en voie de finalisation de thèse de doctorat (voir canevas).
- Attestation de non bénéficiaire d'une bourse d'études d'une durée égale ou supérieure à six (6) mois à l'étranger délivrée par l'établissement de rattachement.
- Attestation sur l'honneur du candidat précisant le non bénéficiaire d'une bourse d'étude résidentielle à l'étranger (en qualité d'étudiant ou qualité d'enseignant).
- Extraits de naissance (un en langue nationale et un en langue française).
- Fiche familiale.
- Deux photographies.

2. Documents d'accueil :

- **L'original de la lettre d'accueil dans une institution universitaire ou de recherche en France, selon les modalités de l'organisme d'accueil (document faxé, scanné ou photocopié n'est pas recevable).**
- **Convention d'accueil :** Les candidats postulant à ce programme sont invités à solliciter dès le lancement, la **convention d'accueil** auprès de son organisme d'accueil. Nous rappelons que ce document, exigé par la partie française, est **indispensable** pour la constitution du dossier de **demande de visa**.
- Le dossier de candidature devra obligatoirement comprendre uniquement une copie du cadre "A" de la "convention d'accueil d'un chercheur ou enseignant chercheur étranger" visé par l'organisme d'accueil. Une fois sélectionné l'enseignant sera appelé à fournir

l'original de cette convention d'accueil avec ses cadres "A et B" dûment visés par les instances compétentes lors du dépôt du dossier de demande de visa.

- Le dépôt des dossiers de **demande de visa demeure une démarche du ressort du candidat** avec l'assistance des services compétents des établissements.

3. Documents scientifiques :

Ce dossier devra être fourni séparément en un seul exemplaire (ensemble des travaux liés à l'état d'avancement de la thèse).

Il consistera en une **présentation du travail de recherche** (thèse de doctorat) mené par l'enseignant ou le jeune doctorant. Il est **important** pour le **postulant de se munir**, lors de l'expertise scientifique de l'ensemble des travaux et des documents scientifiques liés à l'état d'avancement de sa thèse (tout le dossier scientifique sera récupéré séance tenante par l'enseignant ou le doctorant à l'issue de l'expertise scientifique).

Les candidats sélectionnés présenteront **deux autres exemplaires** du dossier administratif **traduit en langue française**.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

APPEL A CANDIDATURES



Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de formation résidentielle à l'étranger au titre de l'année universitaire 2014-2015 dédié aux enseignants et aux chercheurs en voie de finalisation de thèse de Doctorat, un appel à candidatures est ouvert du 1er Septembre au 1er Octobre 2014, pour l'octroi de bourse dans le cadre du programme de coopération Algéro-Français (PROFAS* Catégorie B).

Les Enseignants et Chercheurs remplissant les critères d'éligibilité au programme de formation résidentielle à l'étranger sont invités à déposer leur candidature auprès de leurs établissements d'origine.

Les dispositions réglementaires, les conditions d'admissibilité, la constitution du dossier et l'échéancier portant dépôt des dossiers et sélection au niveau des établissements d'origine, des Conférences Régionales, de la Conférence Nationale des Universités et de la Commission Nationale de la Formation et du Perfectionnement à l'Étranger (Expertise scientifique) ont fait l'objet de notes diffusées auprès de l'ensemble des établissements de formation supérieure et centres de recherche sous tutelle du M.E.S.R.S.

Les notes d'information (critères d'admissibilité et constitution du dossier) portant sur le programme boursier ainsi que les formulaires de candidature (canevas) sont disponibles sur les sites suivants :

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

www.mesrs.dz

Conférence Régionale des Universités de L'EST :

www.unc.edu.dz

Conférence Régionale des Universités de L'OUEST :

www.cruo.univ-tlemcen.dz

Conférence Régionale des Universités du CENTRE :

www.umbb.dz

Institut Français d'Algérie

www.if-algerie.com/actualites/appels-a-projet

MODELE DE LETTRE D'ACCUEIL

Entête établissement universitaire ou de recherche d'accueil

LETTRE D'ACCUEIL

Je soussigné(e), Nom et Prénoms :.....
 Grade :.....
 Structure de rattachement :.....
 Co-encadreur de la Thèse Algérienne de Doctorat de Mme, Melle, Mr.....
 Etablissement universitaire ou de recherche d'accueil :.....(Université, Ecole, Centre de
 Recherche, Laboratoire de Recherche, etc...)
 Tél :..... Fax :Email :.....

**Atteste**

accueillir dans mon laboratoire de recherche

Mme, Melle, Mr.....

pour une durée de mois à compter du **1^{er} Novembre 2014.**et ce dans le cadre de la finalisation de sa thèse algérienne de Doctorat . Ayant pour
sujet :.....(intitulé de la thèse).

Etat d'avancement des travaux de recherche du doctorant (%) :

.....

Ce déplacement du doctorant s'inscrit dans le cadre du programme boursier
 enseignants du Ministère Algérien de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
 Scientifique au titre de l'année universitaire 2014-2015.

Fait à..... le.....

Visa du Co-Encadreur

Visa du Directeur du Laboratoire de Recherche
 Sceau de l'établissement d'accueil

MODELE DE PROCES-VERBAL
DE CONSEIL SCIENTIFIQUE D'ETABLISSEMENT UNIVERSITAIRE

Le modèle de PV de CS d'établissement relatif à la sélection des enseignants dans le cadre du programme boursier (PROFAS B⁺) au titre de l'année universitaire 2014-2015 doit s'appuyer sur les informations et la présentation suivante :

Nombre de dossiers d'enseignants soumis à l'étude et à la sélection :.....
 Critères retenus pour la sélection :.....(à mentionner l'ensemble des critères retenus)
 Nombre de dossiers d'enseignants acceptés pour la sélection :.....
 Nombre de dossiers d'enseignants non retenus :.....

I/ Etat nominatif des enseignants de l'établissement ayant soumis un dossier pour la sélection dans le cadre du programme boursier (PROFAS B⁺) au titre de l'année universitaire 2014-2015:

N°	Nom et Prénoms	Grade	Filière
01	«	«	«
02	«	«	«
03	«	«	«

II/ Enseignants sélectionnés dans le cadre du programme boursier « enseignants » (PROFAS B⁺) par ordre de priorité au titre de l'année universitaire 2014-2015:

Ordre de classement	Nom et prénoms	Grade	Date de Naissance	Filière	Pays d'Accueil
1	«	«	«	«	«
2	«	«	«	«	«
3	«	«	«	«	«
4	«	«	«	«	«
«	«	«	«	«	«

III/ Enseignants non retenus dans le cadre du programme boursier « enseignants » (PROFAS B⁺) au titre de l'année universitaire 2014-2015:

N°	Nom et Prénoms	Motif du rejet
01	«
02	«
03	«

Fait à....., le.....

Visa du Président du CS d'Etablissement Universitaire
 Nom, Prénoms, Fonction
 Sceau de l'établissement

**MODELE DE PROCES-VERBAL DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
D'ETABLISSEMENT DE RECHERCHE**

Le modèle de PV de CS d'établissement relatif à la sélection des chercheurs dans le cadre du programme boursier (PROFAS B⁺) au titre de l'année universitaire 2014-2015 doit s'appuyer sur les informations en annexe et la présentation suivante :



Nombre de dossiers de chercheurs soumis à l'étude et à la sélection :.....
Critères retenus pour la sélection :.....(à mentionner l'ensemble des critères retenus)
Nombre de dossiers de chercheurs acceptés pour la sélection :.....
Nombre de dossiers de chercheurs non retenus :.....

I/ Etat nominatif des chercheurs de l'établissement de recherche ayant soumis un dossier pour la sélection dans le cadre du programme boursier (PROFAS B⁺) au titre de l'année universitaire 2014-2015:

N°	Nom et Prénoms	Grade	Filière
01	«	«	«
02	«	«	«
03	«	«	«

II/ Chercheurs sélectionnés dans le cadre du programme boursier (PROFAS B⁺) par ordre de priorité au titre de l'année universitaire 2014-2015:

Ordre de classement	Nom et prénoms	Grade	Date de Naissance	Filière	Pays d'Accueil
1	«	«	«	«	«
2	«	«	«	«	«
3	«	«	«	«	«
4	«	«	«	«	«
«	«	«	«	«	«

III/ Chercheurs non retenus dans le cadre du programme boursier (PROFAS B⁺) au titre de l'année universitaire 2014-2015:

N°	Nom et Prénoms	Motif du rejet
01	«
02	«
03	«

Fait à....., le.....

Visa du Président du CS d'Etablissement de Recherche
Nom, Prénoms, Fonction
Sceau de l'établissement

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

CANEVAS DE CANDIDATURE
A UNE BOURSE DOCTORALE 2014-2015

Modèle CNFPE 2014 (PROFAS B*)
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS



Nom & prénom du candidat: (en arabe et en français)		
Date et lieu de naissance:		
Situation de famille :		
Grade académique actuel :		
Ancienneté dans le grade :		
Adresse :		
Tél	Portable	e-mail
Numéro du passeport :		Date de délivrance :
Etablissement de rattachement du candidat :		
Discipline :		
Date et lieu d'obtention du diplôme de première post-graduation :		
Nom; prénoms et adresse de l'encadreur de la première post-graduation :		
Nom & prénom du directeur de thèse de doctorat en Algérie Etablissement de rattachement :		
Tél	Portable	e-mail
Nom & prénom du co-encadreur à l'étranger :		
Adresse :		
Tél	Portable	e-mail
Date de la première inscription en doctorat :		
Thème de recherche :		
Intitulé du sujet de la thèse de doctorat:		
Langue(s) maîtrisée(s) : Langue(s) de travail :		

RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES

Etes-vous intégré dans une structure de recherche (centre, unité, laboratoire) ?

Si oui indiquez les coordonnées exactes de la structure :

Si oui depuis quelle date :

Votre thèse s'effectue-t-elle dans le cadre d'un projet de recherche agréé ?

Si oui, indiquer le numéro de code du projet et les coordonnées exactes du chef de projet :

Si oui indiquez l'intitulé du projet et sa nature (PNR, CNEPRU, Coopération,.....)

Votre travail de préparation de la thèse a-t-il connu des interruptions ?

Si oui indiquez les périodes d'interruption :

Si oui indiquez les raisons de ces interruptions :

A combien estimez-vous l'état d'avancement de votre travail de recherche en % ?

A combien estimez-vous la durée nécessaire pour achever votre thèse *? :

Indiquez les coordonnées des équipes avec lesquelles vous êtes en relation et notamment le directeur de recherche :

Avez vous déjà fait des séjours scientifiques au sein de ces laboratoires ?
Si oui indiquez les périodes et les coordonnées du ou des laboratoires en question :

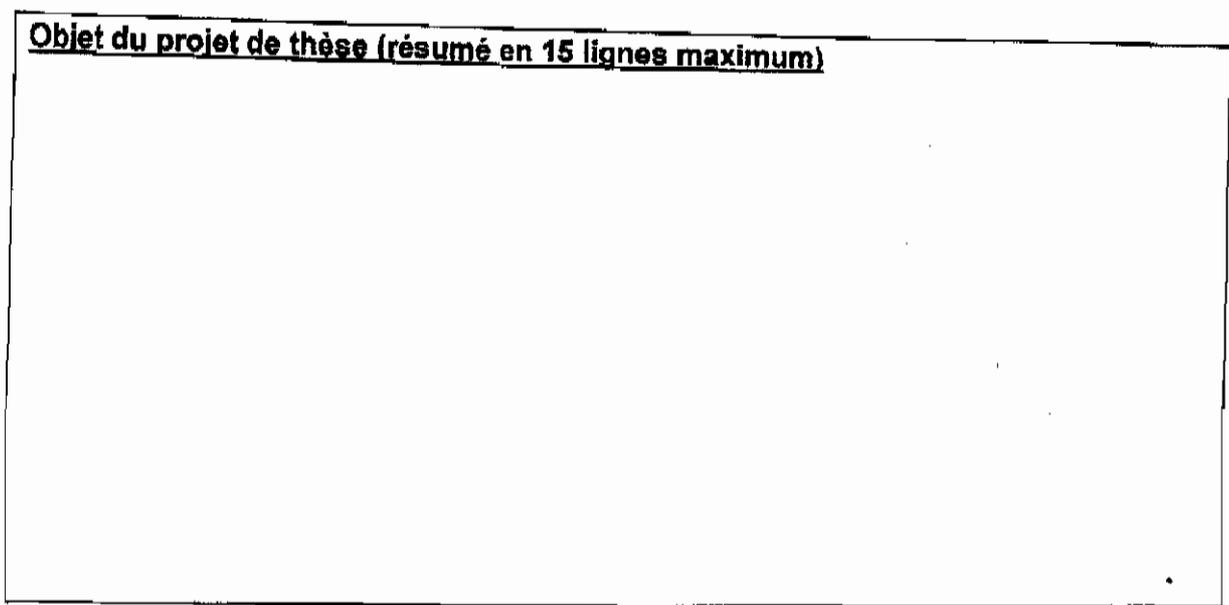
Avez vous fait d'autres séjours scientifiques ailleurs ?

Si oui indiquez les lieux et les périodes :

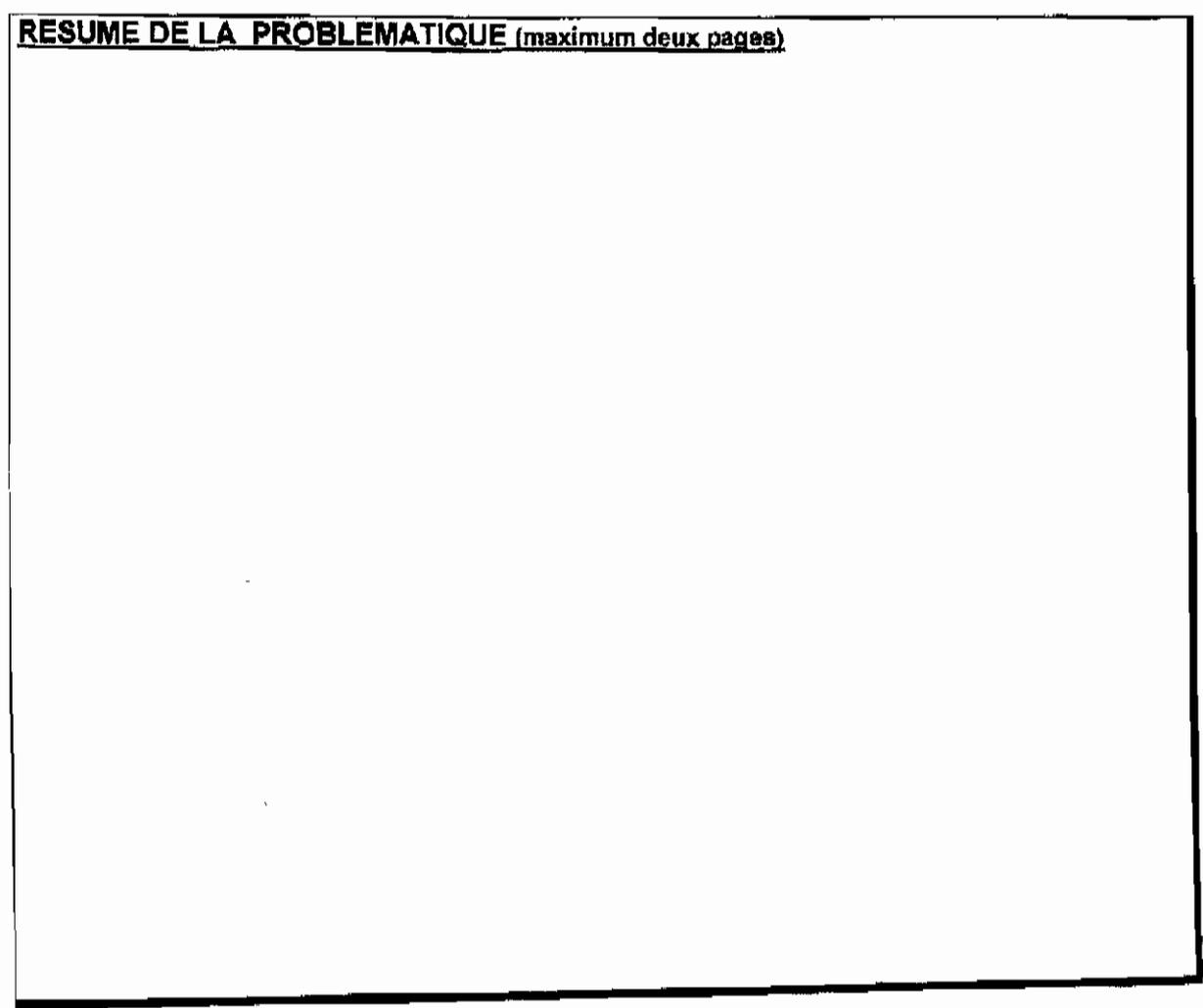
RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET DE THESE

INTITULE DU SUJET DE THESE (même provisoire) :

Objet du projet de thèse (résumé en 15 lignes maximum)



RESUME DE LA PROBLEMATIQUE (maximum deux pages)



DESCRIPTION DU PROJET

1 Cadre Conceptuel (Etat de la recherche sur la thématique).

2 problématique et hypothèses de travail

- énoncé de la question principale et des questions secondaires
- Hypothèses argumentées des réponses à la question principale et aux questions secondaires

3 Méthodologie : Outils d'analyse et techniques d'investigation (comment avez-vous vérifié vos hypothèses ?)

4. descriptif des taches déjà réalisées :

5. Calendrier de réalisation des taches restant à effectuer avant le dépôt de la thèse

A large, empty rectangular box with a thick black border, occupying most of the page. It is intended for the user to create a calendar of tasks to be completed before the thesis submission. The box is currently blank.

RENSEIGNEMENTS SUR LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE DU CANDIDAT

1. articles publiés (Indiquez les références exactes et fournir un exemplaire de chaque article) :

2. Communications dans le cadre de manifestations scientifiques (indiquez date et lieu et fournir un exemplaire de(s) communication(s)).

3. Indiquez s'il y a lieu toute réalisation ou initiative concrète en rapport direct avec votre sujet de thèse (avec le maximum de précision possible) :

**AVIS MOTIVE DU DIRECTEUR DE THÈSE SUR LA QUALITE
ET L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU CANDIDAT
(DATE ET SIGNATURE)**

**AVIS MOTIVE DU CO- ENCADREUR A L'ÉTRANGER SUR LA QUALITÉ
ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU CANDIDAT
(DATE ET SIGNATURE)**

**FICHE DE RENSEIGNEMENT
CONCERNANT LE CO- ENCADREUR A L'ÉTRANGER**

I / DOCTORANT :

NOM :

PRÉNOM :

GRADE :

ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE :

TEL :

E-MAIL :

DATE DU PREMIER CONTACT AVEC LE CO- ENCADREUR A L'ÉTRANGER :

II / CO -ENCADREUR A L'ÉTRANGER :

NOM :

PRÉNOM :

GRADE :

FONCTION :

INSTITUTION UNIVERSITAIRE ET/OU LABORATOIRE DE RECHERCHE :

TEL :

E-MAIL :

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RECHERCHE DU DOCTORANT (%) :

AVIS MOTIVÉ SUR LA QUALITÉ ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU CANDIDAT :

SIGNATURE ET CACHET DU CO -ENCADREUR A L'ÉTRANGER

**AVIS DU PRESIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ETABLISSEMENT
(UNIVERSITE , CU UNIVERSITAIRE ,ECOLE , CENTRE ET UNITE DE RECHERCHE)**

AVIS DU CHEF DE L'ETABLISSEMENT (RECTEUR, DIRECTEUR)

IMPORTANT : Les enseignant(e)s sont invité(e)s à renseigner toutes les rubriques de ce présent canevas (13 pages) en respectant leur ordre.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
 REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
 ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENGAGEMENT

Réf : Décret présidentiel n° 03-309 du 11 septembre 2003 portant organisation et gestion de la formation et du perfectionnement à l'étranger.

Je, soussigné (e),

Mme/ Melle/ Mr.....

Né (e) le :

Etablissement d'origine :

Faculté : Filière :

Fonction : Diplôme à préparer:

Adresse en Algérie :

N° Téléphone : Email.....

Pays d'accueil : Ville :

Organisme d'accueil.....

N° Téléphone : Email.....

Déclare avoir pris connaissance de la teneur du présent engagement ;

A/ OBJET DE L'ENGAGEMENT.

Article 1^{er} / Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de formation de formateurs, l'organisme d'envoi s'engage à admettre le bénéficiaire en formation résidentielle à l'étranger dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur au titre du programme de formation résidentielle destiné aux enseignants, en finalisation de thèse de doctorat, dûment sélectionnés par les conseil scientifiques de l'organisme employeur.

B/ EFFETS DE L'ENGAGEMENT.

a/ DROITS DU BENEFICIAIRE.

Article 2 / L'organisme d'envoi s'engage à assurer ou faire assurer au profit du bénéficiaire :

2.1- La prise en charge, une (01) fois par année universitaire, des frais de transport aller-retour entre l'Algérie et le pays d'accueil.

Les titres de passage sont délivrés, dans le pays d'origine, personnellement et exclusivement au bénéficiaire à l'occasion du premier départ et au début de l'année universitaire (période de renouvellement de bourse).

Ils ne sont pas cumulables d'une année universitaire à l'autre.

Les titres périmés ou non utilisés ne sont pas remboursables et doivent être retournés à l'organisme d'envoi.

- 2.2- Le versement d'une allocation d'études ou d'un complément de bourse (bourse de coopération), le cas échéant.
- 2.3- Le remboursement des frais de laboratoire selon les taux fixés par la réglementation en vigueur.
- 2.4- La couverture médico-sociale, dans le cadre de la réglementation algérienne et du pays d'accueil, en la matière.
- 2.5- La prise en charge d'un titre de passage, d'excédent bagages de 80 kgs, à l'occasion du retour définitif, après l'accomplissement de la formation suivie.

b/ OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE.

Article 3 / En contre-partie le bénéficiaire s'engage :

- 3.1- A effectuer, pour le compte de l'organisme d'envoi et de l'organisme employeur (établissement universitaire ou organisme de recherche d'origine), la formation résidentielle initialement programmée dont la durée est préalablement déterminée à l'issue de l'expertise scientifique, et pour laquelle il est tenu par l'obligation de résultats avec soutenance de la thèse en Algérie.
- 3.2- A respecter l'obligation de présence dans le pays d'accueil pendant la durée réglementaire de la formation résidentielle.
- 3.3- A ne pas quitter le pays d'accueil sans l'autorisation de l'organisme d'envoi et de l'organisme employeur sauf pendant la période des vacances.
- 3.4- A suivre avec assiduité sa formation de recherche conformément au programme arrêté et à informer immédiatement l'organisme d'envoi et l'organisme employeur de tout changement relatif à sa situation pédagogique et scientifique notamment sur l'interruption de la formation pour cause de :
 - Maladie de longue durée.
 - Difficultés d'inscription ou d'encadrement.
 - Problème ou contrainte rencontrés durant la formation.
- 3.5- A informer régulièrement l'organisme d'envoi et l'organisme employeur sur sa situation et sa progression pédagogique et scientifique et à communiquer à cet effet :
 - La fiche du suivi pédagogique et scientifique et le bilan annuel d'études et de recherche dûment visés par l'établissement d'origine, l'établissement d'accueil, le directeur de recherche et le poste diplomatique habilité.
 - Les copies des publications réalisées ou en cours de réalisation et les comptes-rendus de participation à des stages ou séminaires, aux fins de leur exploitation en Algérie.
- 3.6- A respecter, une fois tous les documents (attestation de bourse de 1^{er} départ et chèque) en sa possession, la date de départ mentionnée sur l'attestation de bourse
- 3.7- A ne pas prendre d'inscription administrative dans l'établissement d'accueil.
- 3.8- A réaliser sa formation de finalisation de thèse de doctorat sans effectuer de changement de thème de recherche et de changement d'établissement d'accueil durant son séjour à l'étranger.
- 3.9- A ne pas solliciter de prolongation de bourse.

- 3.10-** A s'abstenir de toute activité étrangère au programme qu'il doit suivre et à toute activité rémunérée.
- 3.11-** A soumettre à l'avis de l'organisme d'envoi et de l'organisme employeur toute offre de prise en charge dont il pourrait bénéficier (bourses, indemnités de recherche, exonération de droits etc...).
- 3.12-** A respecter les lois en vigueur dans le pays d'accueil et les règlements internes des organismes d'accueil.
- 3.13-** A réintégrer son poste de travail auprès de son employeur dès la fin de la formation et l'épuisement de la durée réglementaire de la formation.

C/ RÉSILIATION.

Article 4 / L'organisme d'envoi se réserve le droit de résiliation unilatérale De l'engagement en cas de manquement du bénéficiaire à ses Engagements ou en cas de maladie de longue durée

4.1- Dans ce cas l'organisme d'envoi se réserve le droit :

- Soit de mettre fin à sa formation et de le réintégrer dans son grade d'origine.
- Soit le considérer en rupture de l'engagement et procéder à l'application des sanctions prévues par la réglementation et les dispositions de l'article 5 du présent engagement.

4.2- Est considéré comme résiliation unilatérale de l'engagement :

- a)- Toute interruption de la formation par abandon ou exclusion de la formation,
- b)- Le non respect d'une ou de plusieurs clauses de l'article 3 ci-dessus,
- c)- Le cas disciplinaire grave.

La résiliation unilatérale de l'engagement par le bénéficiaire expose ce dernier aux sanctions prévues à l'article 5 ci-dessous.

D/ SANCTIONS.

Article 5 /

5.1- En cas de résiliation du présent engagement le bénéficiaire perd immédiatement le bénéfice des droits liés à la formation.

En outre :

-Dans le cas où la réintégration au poste d'emploi ne peut être effectuée, à cause du manquement du bénéficiaire, celui-ci est tenu de rembourser la totalité des sommes engagées pour sa formation (titre de transport, frais d'inscription, allocation d'études, etc...) majorées de 10% pour les frais administratifs occasionnés par les opérations de sa mise en formation ainsi que les salaires perçus éventuellement pendant sa formation à l'étranger.

-A défaut de remboursement dans les délais fixés par l'organisme d'envoi le bénéficiaire s'expose à des poursuites judiciaires.

5.2- Si à l'issue de la formation le bénéficiaire ne rejoint pas son poste de travail, il est considéré en situation d'abandon de poste de travail et s'expose à des poursuites judiciaires.

5.3- En cas de résiliation de l'engagement pour cas de force majeure, l'organisme d'envoi définira les mesures à appliquer.

E/ DISPOSITIONS FINALES.**a/ JURIDICTIONS COMPETENTES.**

Article 6 / Le contentieux entre l'organisme d'envoi et le bénéficiaire est du ressort des juridictions Algériennes.

Toutefois, l'organisme d'envoi ou les services consulaires algériens peuvent saisir les juridictions étrangères si le bénéficiaire réside au moment du litige dans un pays étranger.

b/ DATE D'EFFET.

Article 7/ Le présent engagement prend effet à compter de la date de sa signature et engage la responsabilité du bénéficiaire pendant toute la durée de sa formation et jusqu'à l'accomplissement de tous ses engagements.

Fait à Alger le.....

Lu et approuvé
(visa du bénéficiaire)

Visa de l'organisme employeur

Nom :

Prénom :